

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 novembre 2012
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité
Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 15 novembre 2012,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme suite à mes lettres datées des 12 et 14 novembre 2012 (A/ES-10/566-S/2012/829 et A/ES-10/567-S/2012/839), à la déclaration prononcée devant le Conseil de sécurité au cours de la réunion d'urgence qu'il a tenue hier soir et à l'appel lancé pour que celui-ci prenne des mesures destinées à mettre fin au carnage auquel Israël se livre à l'encontre du peuple palestinien, j'ai le profond regret de vous informer que l'agression militaire perpétrée par la Puissance occupante contre la bande de Gaza se poursuit. L'offensive brutale qu'Israël mène en toute illégalité ne cesse de faire de nouvelles victimes parmi la population civile palestinienne.

Pendant toute la journée et toute la nuit, les avions de combat israéliens ont tiré des missiles sur plusieurs zones civiles de la bande de Gaza, paralysant la vie normale et intensifiant la peur et la panique d'une population civile palestinienne déjà traumatisée. Les attaques menées par la Puissance occupante, qui ont frappé de nombreuses maisons, un poste de police, des terres agricoles et d'autres infrastructures civiles dans l'ensemble de la bande de Gaza, se sont révélées meurtrières : depuis ma lettre datée du 14 novembre, elles ont fait 8 morts et plus de 130 blessés, dont 17 femmes, 25 enfants et 11 personnes âgées. Les deux dernières ont notamment causé la mort de trois enfants en bas âge : 1 petit garçon de 11 mois, Omar Jihad Al-Mashharawi, tué dans une attaque israélienne le mercredi 14 novembre, 1 fillette de 10 mois, Haneen Tafesh, décédée mercredi également des suites des blessures subies lors de l'attaque de son domicile, et 1 garçonnet de 2 ans, Mahmoud Waleed Abadli, mort des suites des blessures qui lui avaient été infligées par un tir de missile à l'est de Khan Younis.

Outre ces trois décès tragiques et les victimes dont j'ai fait mention dans ma lettre du 14 novembre, la brutalité injustifiée d'Israël a entraîné la mort des Palestiniens suivants : Mohammed Hani Kaseeh (18 ans), Essam Mahmoud Abu Al-



Me'za (19 ans), Heba Adel Al-Mashharawi (19 ans), Mahmoud Abu Sawaween (65 ans), Marwan Abu Al-Qamsan (50 ans), Khaled Abu Nasir, Rani Hammad, Hisham Mohammed Al-Ghalban (25 ans), Wael Haider Al-Ghalban (28 ans) et Habes Hassan Mesmeh.

La situation sur le terrain est critique. Israël, Puissance occupante, menaçant de poursuivre voire d'intensifier l'agression militaire insensée et inhumaine à laquelle il se livre, il est à craindre que le nombre de victimes innocentes continue de s'accroître. La mobilisation des forces d'occupation israéliennes sur le terrain, notamment le rassemblement de chars, de camions, de véhicules et d'autocars blindés à proximité de la frontière de Gaza, est extrêmement préoccupante et appelle l'attention de la communauté internationale, qui doit agir pour éviter que la crise ne s'aggrave encore.

En conséquence, nous demandons à nouveau au Conseil de sécurité de s'acquitter d'urgence des devoirs que lui impose la Charte des Nations Unies et de prendre sur-le-champ, conformément au droit international humanitaire, des mesures propres à protéger la population civile palestinienne dans les territoires occupés par Israël. Les actes que celui-ci commet à l'encontre du peuple palestinien constituent en effet une violation grave de toutes les normes du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève, qui interdit l'homicide intentionnel et les mesures de représailles contre la population civile. Israël commet à l'évidence, à l'égard du peuple palestinien, des crimes de guerre, qui doivent être condamnés sans réserve et réprimés.

Les dirigeants palestiniens demandent à nouveau à la communauté internationale de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à l'effusion de sang dont le peuple de la bande de Gaza est victime. Il faut envoyer un message fort à Israël, Puissance occupante, pour qu'il mette immédiatement un terme à sa campagne militaire, en vue de désamorcer cette dangereuse situation, de rétablir le calme et, surtout, de sauver la vie de civils innocents.

La présente lettre fait suite aux 439 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 14 novembre 2012 (A/ES-10/567-S/2012/839), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**